

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, étant donné que le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a présenté deux motions, je demande au nom de mon collègue, le député de Greenwood, si le secrétaire parlementaire songerait à déférer la substance du bill n° C-105, soit l'ordre n° 68, au même comité?

M. Stewart: J'examinerai volontiers cet ordre, afin de constater si on pouvait le traiter de la même façon.

M. Knowles: Ce bill porte également sur l'aliénation mentale, de sorte que nous devrions le faire progresser.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Chapleau (M. Laprise): L'agriculture—A propos de l'importation d'œufs au Canada; le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell): Le commerce extérieur—L'intensification des échanges; le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis): Les affaires extérieures—L'aide à l'essor démographique des pays émergents.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

NOMINATION DE DÉPUTÉS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

M. J. E. Walker (York-Centre) propose:

La Chambre est d'avis qu'en vue de pouvoir de représentants élus les sociétés de la Couronne et autres sociétés que le gouvernement fédéral peut posséder, gérer ou administrer, celui-ci devrait envisager l'opportunité et la possibilité de prendre des mesures qui lui permettent, à l'occasion, de nommer, à titre d'administrateurs bénévoles, des députés qui feraient partie de toutes ou de quelques-unes des sociétés de la Couronne et autres pour une période n'excédant pas la durée d'une législature.

—Monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre montrera autant de bonne volonté en étudiant ce projet de résolution qu'elle vient de le faire à l'égard des deux motions proposées par le secrétaire parlementaire. Avant d'aborder le sujet, j'aimerais encourager les nouveaux députés qui pourraient faire inscrire au *Feuilleton* un projet de loi ou un avis de motion. J'ai fait inscrire cette motion au

Feuilleton en février 1964. Plusieurs sessions et des élections générales ont eu lieu depuis lors, et un nouveau Parlement est à l'œuvre.

Tout ce que je peux dire aux nouveaux députés qui sont un peu découragés au sujet de leurs idées qu'ils aimeraient voir discuter en public, c'est de ne pas se laisser rebuter, mais de faire inscrire leurs idées au *Feuilleton* et, un jour, dans ce fameux tirage qui a lieu dans le bureau de M. l'Orateur pour déterminer l'ordre de ces mesures et bills, leur motion peut sortir au dix-septième rang. Ils auront alors l'occasion de présenter leurs idées.

La motion d'aujourd'hui est, à mon sens, intéressante, non seulement parce qu'elle est inscrite en mon nom et appuyée par le député de Coast-Capilano (M. Davis), mais parce qu'elle vise un domaine dont le public se préoccupe de plus en plus. Peu importe l'issue de cette motion aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'espère que nous aurons une bonne discussion là-dessus. J'espère que nous pourrions en discuter impartialement, car on constaterait, lors de sa lecture, que la motion ne mentionne pas que les représentants élus aux conseils d'administration des sociétés de la Couronne devraient être des membres d'un groupe particulier ou des membres du parti ministériel.

• (6.10 p.m.)

J'aimerais préciser les trois motifs qui ont inspiré cet avis de motion. Tout d'abord, pareille représentation au sein des conseils d'administration des sociétés de la Couronne servirait à surveiller les intérêts des contribuables. Deuxièmement—et j'entrerai dans plus de détails au fur et à mesure—des possibilités de participation seraient ainsi accordées aux membres du Parlement. A mon sens, une participation de ce genre serait conforme aux désirs de la plupart d'entre nous pour qui le prestige du simple député pourrait facilement être rehaussé, ces jours-ci; nous devrions œuvrer à cette fin. Ce relèvement du prestige du simple député est le troisième but de cet avis de motion.

Pour ce qui est de la présence d'un représentant des contribuables au sein des diverses sociétés de la Couronne—qui sont de différentes catégories—c'est une chose doublement nécessaire à un moment où augmentent les dépenses des organismes publics, non directement responsables aux contribuables qui, dans certains cas, subventionnent leurs opérations.

Je n'aurais peut-être pas inscrit cet avis de motion au *Feuilleton* si cette tendance aux